



DEMANDE DE STAGE

PRÉSENTATION ET PROCÉDURES

Vous êtes collégien(ne), lycéen(ne), étudiant(e) de l'enseignement supérieur ou adulte en réorientation professionnelle, vous souhaitez postuler pour un stage non gratifié au sein des services municipaux de la ville de Givors.

AVANT TOUT...

- **Quand effectuer ma démarche ?** 6 semaines minimum avant le début du stage.
- **Comment choisir dans quel service faire ma demande ?** Vous pouvez consulter l'organigramme des services de la ville en ligne sur www.givors.fr/vie-municipale/les-services-municipaux et orienter votre demande soit vers le service en lien avec votre domaine de formation soit vers le service où vous trouverez les métiers qui vous intéressent dans le cadre d'un stage d'observation (ex : petite enfance, médiathèque, espaces verts etc.). Votre référent pédagogique peut vous aider dans cette démarche.
- **Quels justificatifs fournir ?** Lettre de motivation, CV et convention de stage.
Attention : la convention de stage ne constitue pas à elle seule une demande de stage et ne doit être transmise à la mairie qu'après acceptation du stage.
- **Comment être sûr(e) d'effectuer mon stage ?** Les services municipaux sont très sollicités pour l'accueil de stagiaires, selon les périodes ou selon les capacités d'accueil, il n'est pas toujours possible de répondre à toutes et tous. Il est conseillé d'effectuer plusieurs demandes dans différentes entreprises ou structures, comme s'il s'agissait d'une recherche d'emploi.

LES DÉMARCHES

1. Rédigez votre candidature spontanée

Vous devez rédiger une lettre de motivation ainsi qu'un CV dans lesquels seront précisés :

- Vos prénom, nom, adresse, coordonnées téléphoniques et adresse mail ;
- Le nom de l'établissement dont vous dépendez et la formation suivie ;
- La formation en cours, le niveau et le contenu de votre formation ;
- Les dates exactes du stage ou périodes de stage ;
- Le domaine ou service souhaité pour la réalisation du stage.

2. Transmettez votre demande

- Par mail à accueil.unique@ville-givors.fr
- Par courrier déposé à l'accueil de la mairie
- Par voie postale : Hôtel de Ville - 1 place Camille Vallin - BP38 69700 Givors cedex.

Indiquez clairement le service ou le domaine d'activité pour le stage que vous recherchez. L'accueil transmettra votre demande au service susceptible de vous recevoir, qui vous répondra directement.

Si le service est en mesure de vous accueillir, il prendra contact avec vous afin de planifier un rendez-vous. Ensemble, vous pourrez définir les objectifs du stage et ses modalités pratiques.

Si vous ne recevez pas de réponse suite à votre demande, il se peut que le service ne soit pas en capacité de vous recevoir, le silence de l'administration ne vaut pas acceptation.

3. La convention de stage

Vous remplissez avec le service qui vous accueille les 3 exemplaires de convention de stage (lieux, horaires de stage, tuteur de stage, objectifs du stage...), qui seront signés par l'établissement scolaire ou l'organisme de formation et vous-même.

Pour être valable, la convention doit être signée par la mairie avant le début du stage.